

# Le service des douanes

## Aux origines de la douane

Le service des douanes n'a pas toujours existé, tout au moins sous ce nom là. En effet, déjà durant l'Antiquité, les états avaient pris pour habitude de prélever des impôts sur les marchandises franchissant les frontières dans le but de remplir les caisses publiques.

Sous l'Ancien Régime, la collecte des taxes et des impôts indirects sur les marchandises revient à ceux que l'on appelle des fermiers généraux. Ils s'engageaient à donner au roi une somme annuelle globale et collectaient eux-mêmes les taxes auprès de la population, ils détenaient également le droit de poursuivre les fraudeurs. En 1681, Colbert alors ministre de Louis XIV, regroupe ces fermiers dans une Ferme Générale.

Une des principales taxes prélevées était la gabelle ou impôt sur le sel. Les gabelous, agents spécialisés de la Ferme Générale, avaient pour mission de poursuivre tous ceux qui fraudaient sur cet impôt. On trouvait également d'autres taxes comme l'octroi à l'entrée des villes ou les péages entre chaque province.

*gabelou : surnom des douaniers, chargés, jusqu'en 1928, de percevoir la taxe sur le sel, la " gabelle ".*

Au XVIIIème siècle, les fermiers généraux ont suscité beaucoup de mécontentements parmi la population écrasée par la forte pression fiscale.

Cette manière de perception de l'impôt a perduré jusqu'à la Révolution de 1789. Par la suite, tous les péages internes au territoire ont été supprimés et remplacés par des péages externes. Tous les droits sur les marchandises venant de l'étranger sont acquittés à leur entrée sur le territoire, ce qui permet une plus libre circulation.

En 1791, on nomme cette nouvelle administration Régie des Douanes. N'étant plus sous un régime absolutiste et dans le souci de répondre à la définition de la 1ère République, on place à la tête de cette administration non pas un seul homme mais un collège de trois régisseurs.

C'est à partir de cette époque que les douanes ont une organisation bicéphale, c'est-à-dire divisée en deux services, le service actif et le service sédentaire, qui ont des rôles complémentaires mais qui se sont traditionnellement opposés dans la réalité.

En 1801, sous l'Empire, on revient à une direction à un seul homme. Napoléon donne alors à cette administration le nom de Direction Générale des Douanes. Dès lors et pendant près de 150 ans (jusqu'en 1940), la douane sera en partie au service des armes de la France.

Aujourd'hui, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est chargée de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur le territoire national, de la Défense du consommateur, de la lutte contre les trafics illicites, du contrôle des impôts indirects (taxes sur les produits pétroliers, les alcools, le tabac et la fiscalité écologique...) et, plus généralement, de la police des marchandises.

<b>Le saviez-vous ?</b>
-------------------------

La direction générale des douanes est une administration fiscale française dépendant du ministère de l'Economie et des Finances.

### **prolongement Mandrin**

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que de grands contrebandiers se sont illustrés, en particulier Mandrin, originaire de l'Isère mais œuvrant surtout dans l'ancien Duché de Savoie. Il réalise alors plusieurs campagnes de contrebande avec ses compagnons organisés comme une véritable armée. S'il s'illustre dans ce domaine et s'attaque aux fermiers généraux c'est avant tout pour venger son frère, pendu pour faux-monnayage par les fermiers généraux. Mandrin meurt en mai 1755 en subissant de nombreux supplices après avoir été condamné par la Ferme Générale.

## **Les douaniers aujourd'hui : service actif et service sédentaire**

On rencontre les douaniers lors d'un passage de frontière. Dans notre région, nous en trouvons sur la ligne qui sépare la France de la Suisse, entre le village de Valleiry et celui de St-Gingolph. Ils sont organisés sous forme de brigades selon une hiérarchie à la tête de laquelle est nommé un chef de poste.

Mais il est aussi possible d'en rencontrer dans l'intérieur du territoire. Ils organisent des contrôles sur les grands axes routiers et le nom qu'on leur donne le plus fréquemment est celui de « volante ». Dans le langage administratif, on les appelle les « brigades mobiles ».

Ils sont chargés du contrôle des voyageurs et des moyens de transport à la frontière comme à l'intérieur du territoire. Leur question fétiche : « Avez-vous des marchandises à déclarer ? ». Cela concerne toutes les marchandises que les voyageurs rapportent d'un pays étranger sur lesquelles les douaniers font payer des droits et taxes au passage de la frontière.

### **Prolongement douanier/garde-frontière**



Même si leur travail se ressemble beaucoup, leur nom est différent. Celui de garde-frontière est le plus explicite et induit un rôle policier, sécuritaire. Les gardes-frontières suisses dépendent en effet du Ministère des Armées. Ils existent depuis 1894. La douane existe en Suisse, mais dans l'intérieur, avec des agents qui sont chargés de mener des enquêtes d'après les renseignements, notamment, des gardes-frontières.

Celui de douanier est plus mystérieux. Son étymologie permet pourtant de le rapprocher de son Ministère d'appartenance, le Ministère des Finances. « Douane » provient du mot « diwan » qui, en turc, signifie « divan ». Il ne s'agit pas de dire que les douaniers se reposent tout le temps... le divan, chez les turcs, servait au comptable pour y faire ses écritures. Comme les douaniers ont avant tout un rôle trésorier, comptable, au regard des taxes qu'ils font payer, ce nom leur a été attribué. C'est en 1791 qu'apparaît pour la première fois le mot « douane » lorsque le gouvernement de la Première République a créé la Régie des Douanes en remplacement de la Ferme Générale. En 1801, Napoléon I<sup>er</sup> la transforme en Direction Générale des Douanes, qui existe encore aujourd'hui.

### Le service actif

Il constitue l'ensemble des agents des brigades. Ce sont donc des hommes de terrain qui se différencient par le port de l'uniforme. Obéissant à une discipline très rigoureuse, ce service est en majorité constitué d'anciens militaires. Même s'ils sont organisés militairement, qu'ils portent armes et uniformes, ils ne sont pas considérés comme appartenant à l'armée. En revanche, étant postés sur les frontières, ils sont en première ligne lors des conflits et sont souvent les premiers tués comme lors des guerres de 1870 et 1914, pendant lesquelles les premiers morts français étaient des préposés des douanes.

Les missions premières des agents du service actif sont de l'ordre de la surveillance des frontières, du contrôle des voyageurs et de la répression des fraudes. Ils forment alors un cordon imperméable sur les frontières pour empêcher toute tentative de fraude. Pour plus de sécurité, ils se placent en plusieurs lignes successives en allant vers l'intérieur du territoire. Ils sont également chargés de percevoir les droits de douane sur les marchandises provenant de l'étranger. Il s'agit là pour l'Etat de protéger sa production nationale. En effet, tout pays a sa propre production mais il arrive qu'il importe les mêmes marchandises que celles produites sur place. En prohibant certains produits et en augmentant les droits de douane sur les marchandises importées, la France fait preuve de protectionnisme. C'est pour répondre à ce type de perception que des agents sont placés sur les frontières ainsi que pour enrayer la contrebande.

Lorsque des agents du service actif arrêtent des contrevenants, ils passent le relais au service sédentaire, chargé de la rédaction des actes administratifs et dans le cas présent de la rédaction des procès-verbaux.



### Le service sédentaire

Ce service est composé par les agents de bureaux qui, contrairement à leurs collègues, ne sont pas tenus de porter l'uniforme. Ces agents, qui occupent un poste de type administratif, ont pour

principale mission d'assurer les relations avec les commerçants et les entreprises, que ce soit pour s'occuper des déclarations relatives aux marchandises ou gérer des procédures d'import-export.

Dans la région lémanique, les bureaux de douane comme ceux de Thonon, d'Évian ou de Châtel ont été construits exclusivement pour les agents du service sédentaire. Le premier étage de chacun de ces bureaux était utilisé à des fins de logement pour les receveurs. Il s'agissait des chefs de poste. On les appelle ainsi puisqu'un bureau porte également le nom de recette. Le receveur est donc celui qui reçoit les amendes, taxes et droits de douane.

Un décret de 1810 définit le crime de contrebande et établit les punitions encourues par les fraudeurs. Si la contrebande se fait avec attroupement et sans armes, le risque est de dix ans de travaux forcés ainsi qu'une peine de flétrissure, c'est-à-dire un marquage au fer rouge sur l'épaule des lettres VD signifiant Voleur-Douane. Si la contrebande se fait avec attroupement et avec armes, les fraudeurs encourrent la peine de mort.

En ce qui concerne les amendes, les montants fixés par les douaniers étaient fonction de la valeur de la marchandise saisie. La répartition du montant de ces amendes obéit à un règlement assez strict. En effet, actuellement, lorsqu'une amende de 100 euros est récupérée, 90 euros vont au Trésor Public, 9 euros sont destinés à l'œuvre des orphelins des douanes et le reste, 1 euro, est réparti entre les agents qui ont travaillé sur l'affaire en question.



Bureau fiscal de Veigy (1936) dessiné par Louis Moynat



### **Prolongement : les droits et les taxes (le protectionnisme ???)**

Petite précision sur le droit de douane. Il est très important car il représente un outil protectionniste. Reprenons l'exemple des cigarettes : la France veut avant tout que les français achètent des cigarettes françaises, malgré leur prix très élevé. Si un pays voisin vend ses cigarettes moins chères, les français vont être tentés d'aller les acheter là-bas. Pour les dissuader, le gouvernement va donc monter les droits de douane afin que les prix suisses et français s'équilibrent... Il sera moins intéressant d'aller acheter ses cigarettes en Suisse...

Mais cela stimulera, à l'opposé, l'intérêt des contrebandiers...

Le tarif de 1892, appelé tarif Méline, du nom du Ministre des Finances de l'époque, marque une étape importante dans l'histoire de la taxation des marchandises. Pour la première fois, on y distinguait les pays qui avaient contracté des accords commerciaux avec la France. Ceux-ci pouvaient alors bénéficier de taux moins importants que les autres. C'est encore le cas aujourd'hui.

La taxation se faisait le plus souvent au poids, et non ad valorem, et la TVA n'existait pas encore (elle n'apparaît qu'en 1949, précédée depuis les années 1920 par la taxe sur le chiffre d'affaires).

Pour information, les cigarettes, en 1892, pouvaient être taxées jusqu'à concurrence de 10 kg pour l'usage personnel de l'importateur. Le taux de taxation était fixé à ... 3600 FF les 100 kilos ! (il est passé à 5000 FF en 1898...). Au-delà de 10 kg, l'importation pour usage personnel était prohibée. On comprend encore mieux l'intérêt des contrebandiers !

## L'équipement du douanier

En Février 1801, sous l'Empire, Napoléon a pris la décision d'imposer l'uniforme aux agents actifs. Ils portaient alors un pantalon et une veste de couleur vert finance. On entendait souvent dans les villages à l'approche des douaniers « Gare aux requins ! » c'est à cause de la couleur des uniformes qui rappelle celle des requins. Dès 1835, un passepoil rouge apparaît sur les pantalons. Au fur et à mesure ce liseré s'élargit et devient une véritable bande. Elle est en fait le symbole des corps d'élites, c'est-à-dire des corps qui réunissent les meilleurs soldats. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on change la couleur des uniformes, on passe alors du vert au bleu.

Jusqu'en 1908, ce sont les agents eux-mêmes qui payaient leurs uniformes. Par la suite, les uniformes seront payés par la Masse des Brigades, c'est une structure alimentée par des prélèvements sur les salaires des agents.



Sur différentes parties d'un uniforme figurent des insignes. On les rencontre sur les képis et sur les cols des vestes, ils sont métalliques ou cousus.



A partir de 1875, l'étoile que l'on rencontrait jusque-là sur les insignes a été remplacée par une grenade et un cor de chasse. Ces symboles étaient ceux des grenadiers et des voltigeurs, corps d'élite alors très appréciés de Napoléon. Si les douaniers ont été choisis parmi ces hommes à l'origine, c'est avant tout pour leurs qualités physiques : grande taille, robustesse, mobilité et très grande connaissance du terrain.



1800 : Le chapeau est typiquement napoléonien. Sa veste se présente en queue de pie. La veste, le pantalon et les guêtres sont vert (on l'appelle le vert finance !). Il porte un sabre qui pend à un baudrier.

1850 : La moustache et le bouc indiquent clairement l'époque de Napoléon III. Le



chapeau s'est transformé en képi, vert à la base et bleu au sommet. Sur le devant, apparaît le signe distinctif des douaniers dès 1875, la grenade et le cor de chasse. Le pantalon devient bleu avec une bande rouge<sup>1</sup>. Cette bande est apparue sous forme de liseré en 1835 (ainsi que le bleu du pantalon) et prend sa forme définitive en 1852. La veste est devenue une tunique de forme militaire (les douaniers sont assimilés militairement depuis 1830). La ceinture porte une plaque marquée « douane » et permet de tenir l'étui du revolver.

1900 : C'est le même uniforme que dans la grande vitrine de l'exposition. La tunique se transforme



en vareuse et prend la couleur bleue en 1903 et se dote de deux rangées de boutons. Cela permettait de créer un plastron qui protégeait mieux les agents du froid. Le képi perd sa base verte pour du bleu foncé, le sommet reste identique à 1850. Le pantalon reste le même. Une simple ceinture et un baudrier permettent d'attacher l'étui du revolver.

1950 : La vareuse se transforme en veste à col retourné. Des poches viennent sur le devant. Le képi devient complètement rigide, fait avec un morceau de carton recouvert de tissu bleu foncé. Il n'y a plus de baudrier et l'étui du pistolet pend à une large ceinture noire. Le pantalon reste le même.



2000 : Le changement est radical. Le képi disparaît et laisse place à une casquette plus moderne. La veste n'existe plus et se trouve remplacée par un pull-over bleu foncé sur lequel apparaît une bande rouge. Le pantalon devient bleu foncé mais arbore toujours la bande rouge de 1852.

### Zoom : costume de douanier 1908 et/ou 1993 et/ou plus anciens



<sup>1</sup> La bande rouge ainsi que la grenade et le cor de chasse ont été attribués au service des douanes pour symboliser son appartenance aux troupes d'élite. Les grenadiers (grenade) et les voltigeurs (cor) étaient en effet deux unités particulièrement appréciées de Napoléon 1er. L'attribution de ces signes fait suite à la participation active des douaniers pendant tous les conflits du XIX<sup>ème</sup> siècle. Leur position en frontière faisait en effet d'eux la première ligne de défense en cas d'invasion !



## *Une situation locale spécifique*

### Particularité du territoire

Le personnage est sur un tricycle qui symbolise la route.

Il a autour de la taille une bouée représentant le passage par le lac Léman.

Il porte, enfin, une corde et un casque d'alpiniste évoquant la possibilité de passer par la montagne.

Le Chablais est une des rares régions possédant en effet une frontière à triple facettes : route, montagne et lac. Un pêcheur sera tenté de passer par voie lacustre, tandis qu'un berger d'alpage franchira plus naturellement les cols de montagne. Le frontalier ou le citoyen, eux, profiteront de la route pour passer des marchandises de fraude.

Le passage par le train n'a pas été évoqué mais représente aussi une méthode fréquemment employée par les fraudeurs. Il s'agissait soit des employés SNCF (ou précédemment PLM) qui profitaient de chacun de leurs voyages pour passer des marchandises en les cachant dans diverses parties de leur locomotives ou de leur tender à charbon.

Les voyageurs tentaient aussi leur chance mais il était difficile d'échapper aux douaniers positionnés sur la ligne ferroviaire entre Bellegarde et St-Gingolph. Ils étaient autorisés à procéder à des contrôles dans les gares mais aussi dans le train pendant le voyage.

#### **Lac :**

Meillerie 1921 – A cette époque, les exportations d'œufs vers la Suisse représentent un commerce très lucratif pour les coquetiers chablaisiens.

Comme on le voit sur le dessin, l'intérêt de passer par le lac était multiple. On voit le douanier plonger dans l'eau. On peut en déduire que les douaniers n'avaient pas d'autres solutions pour poursuivre les barques que celle de nager ! Les douaniers n'ont eu de bateau sur le lac qu'en 1938 ! De surcroît, comme on le voit, les maisons de Meillerie affleurent les eaux du lac et il devenait difficile de surprendre les départs de barque. Les douaniers devaient faire leurs observations depuis le débarcadère, très éloigné des habitations.

L'inconvénient résidait dans le fait d'être vu de loin au moment d'accoster. Les contrebandiers du lac devaient donc avoir des cachettes sûres, inconnues des douaniers pour accoster et entreposer leurs marchandises

### **Montagne :**

Sur cette illustration, beaucoup de détails sont à débusquer.

Les contrebandiers tout d'abord :

L'un vient de lâcher son ballot (généralement de tabac en vrac). L'autre, avec un couteau, est en train de couper la sangle qui retient son ballot. Derrière, on voit un douanier avec un chien. Sa laisse est accrochée à la ceinture de son maître.

Le principal avantage de la montagne réside dans les dénivellations de terrain. Le relief permet de se cacher facilement ou de fuir avec plus de chances que sur un terrain plat. En cas de présence douanière, on coure plus vite en se délestant de sa charge. Le couteau que l'on prend avec soi sert à couper ses sangles, très serrées (et non pas à se battre avec le douanier !).

L'autre avantage, lorsqu'on se déleste, c'est que le douanier arrête souvent la poursuite. Il se contente de ramasser le ou les ballots et rentre à son bureau avec... En hiver, les skis sont aussi bien pratiques pour échapper aux douaniers !

Le douanier, derrière, se laisse entraîner par son chien, pour aller plus vite et avoir une chance de rattraper les fraudeurs.

### **Route :**

Châtel 1961

L'illustration montre un douanier en train de mettre à jour une cachette de cigarettes dans une portière de voiture. Un autre, en arrière-plan, décrit un douanier montrant une bouteille de gaz coupée en deux à son chef. Les longerons de la voiture semblent avoir été creusés. Les occupants de la voiture se disputent.

Il n'y a pas beaucoup d'avantages à passer par la route.

Sachant que l'on est sûr de rencontrer des douaniers au poste frontière, la seule solution pour passer des marchandises est de les cacher le plus efficacement possible. On aménage des cavités dans un véhicule, par exemple, on l'on porte les marchandises de fraude « à corps » (on les cache sous ses vêtements

zoom : 3 gravures Phalippou ?????

## **Une histoire de zones**

Pourtant, si la présence douanière (et les visites qui en découlent) semble indissociable de la notion de frontière géographique, la Haute-Savoie offre une situation originale... Les douaniers n'ont occupé la frontière franco-suisse que depuis... 1923.

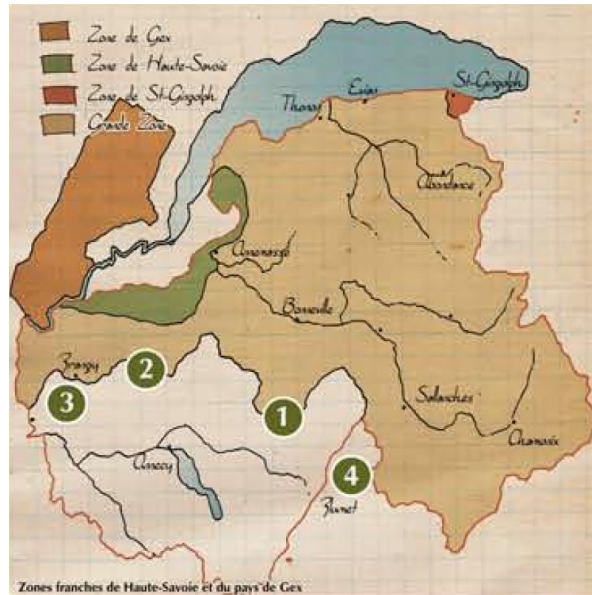
La zone d'annexion

Lors de la procédure d'annexion des deux Savoie à la France en juin 1860, les habitants de la Savoie du Nord plébiscitent, par référendum, une proposition alléchante de Napoléon III : l'instauration, sur la quasi-totalité de la Haute-Savoie, d'une gigantesque zone franche à l'intérieur de laquelle les marchandises peuvent circuler sans avoir à payer de droits de douane prohibitifs... Les Savoyards du



Genevois en connaissent déjà les avantages depuis 1815, avec la mise en place des petites zones franches dites " sardes ". Et qui dit absence de droits de douane dit... absence de douaniers. Loin de venir s'installer à la frontière géographique, ces derniers sont exilés à la sortie de la zone, comme ici, au Pont de la Caille.

La particularité zoniennne, dessinant une nouvelle frontière à l'intérieur du territoire français, induit un tracé de limites imprécis et favorable à une fraude de filtration galopante, favorisée par un terrain souvent montagneux et escarpé !... Et les embuscades douanières ne suffisent pas à l'enrayer...



Conquis par les armées républicaines en 1792-93, le Royaume de Piémont-Sardaigne devient français jusqu'en 1815. Pour la première fois de son existence, la Haute-Savoie va rencontrer, sur ses limites avec la Suisse, des douaniers français.

Ils sont plus de 35 000 au total à prendre place sur les nouvelles frontières de la France, au gré des nombreuses conquêtes napoléoniennes.

Symbole du rattachement des Savoie à la France en 1860, la Grande Zone est un gigantesque espace dans lequel les marchandises peuvent circuler en franchise des droits de douane.

Aucun obstacle douanier ne s'oppose à l'entrée de Zone de toute marchandise en provenance de Suisse. Le cordon de contrôle se trouve lui, retenu à la limite fixée par le décret impérial du 12 juin 1860, entre Boisy et la Gîte.

La première ligne assure le paiement des droits de douane à l'entrée du territoire français assujéti ; deux autre lignes, plus en retrait, sont ensuite mises en place pour tente d'enrayer les nombreux courants de fraude.

Géographiquement isolées de la limite de la Grande Zone, les Chablaisiens ont peu d'occasion pendant cette période de croiser le chemin d'un douanier (en dehors de la délivrance des certificats d'origine zoniennne des produits et du contrôle de ces productions).

La Première Guerre mondiale fait évoluer la situation. Suite au départ des gendarmes et soldats en 1917, on envisage, pour la première fois depuis 1815, d'affecter des douaniers français à la frontière avec la Suisse. Mais pas question de dégarnir la limite de la Grande Zone et plutôt que de replier les agents déjà présents en Haute-Savoie, on fait appel à des éléments plus éloignés.

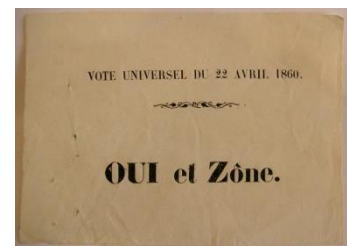
Organisés sous forme de bataillons douaniers, beaucoup de gabelous restent néanmoins à l'écart des combats au cours des premiers mois d'affrontement. A l'image des douaniers savoyards, ils ne rejoignent le front qu'à partir d'avril 1915, et participent ensuite à toutes les batailles jusqu'en novembre 1918

Depuis longtemps, le gouvernement souhaite mettre fin au régime des zones franches. En pérennisant la présence douanière imposée par l'état de guerre en frontière, la France marque ses intentions. Seul obstacle : aucun texte n'autorise le retour des douaniers et officiellement les zones franches existent toujours. Le statut des agents en poste dans le Chablais devient alors particulièrement inconfortable.

Faisant fi des traités internationaux de 1815 et 1829, la France décide unilatéralement, par la loi du 16 février 1923, de supprimer les zones franches, la grande et les petites. Age d'or de la présence douanière dans le Chablais, la période 1923-34 marque le retour officiel des douaniers français à la frontière lémanique.

De nouvelles installations pérennes voient ainsi le jour dans le Chablais, avec une recherche architecturale et « conviviale » ??? en raison du développement du thermalisme et du tourisme. Construits entre 1926 et 1931, les différents bureaux dessinés par l'architecte Fleury Raillon, tel le Débarcadère de Thonon en 1926 ???, vont asseoir la légitimité de la douane en frontière. Les agents retrouvent toutes les prérogatives et reçoivent le renfort de leurs collègues transférées par la suppression de la Zone.

En 1934, la France est contrainte de restaurer les zones franches de 1815 (Haute-Savoie), 1816 (Gex) et 1829 (Saint-Gingolph). Toutefois, loin d'écarter les douaniers de la frontière, les décisions de la Cour internationale de Justice de la Haye induisent le doublement du cordon de contrôle : un reste en frontière et l'autre s'installe en sortie de zone. depuis ????????????????????



## **Prolongement : le rattachement de la Savoie à la France en 1860**

introduction

kjhkjh

Conformément au Traité de Turin, l'Annexion est soumise à l'approbation des populations concernées. Le scrutin est organisé sur deux jours : les 22 et 23 avril 1860. Tous les hommes âgés d'au moins 21 ans, jouissant de leurs droits civils et domiciliés dans la même commune depuis plus de 6 mois sont admis à voter.

A la question La Savoie veut-elle être réunie à la France ?, les réponses proposées sont NON, OUI et en Savoie du nord OUI ET ZONE. Toute autre possibilité étant écartée, l'opposition ne peut s'exprimer que par l'abstention. Dans de nombreuses communes, le scrutin revêt un caractère festif. Les résultats du vote de la Savoie sont proclamés le 29 avril par la Cour d'appel de Chambéry. Sur 130 839 votants, 98,5% ont répondu positivement et les abstentions ne dépassent pas 3,4% (98,7% et 5% en Chablais). Quant aux militaires, ils ont voté OUI ou OUI ET ZONE à 95%, tous grades confondus. Le 14 juin, la France prend officiellement possession de la Savoie.

### **Prolongement : la convention de Schengen**

La convention de Schengen promulgue l'ouverture des frontières entre les pays signataires pour les étrangers à l'Union européenne. Pour les citoyens européens, la libre circulation dans l'Union européenne découle de la directive 2004/38/CE<sup>1</sup>. Le territoire ainsi créé est communément appelé « espace Schengen », du nom du village luxembourgeois de Schengen, tripoint frontalier entre l'Allemagne, le Luxembourg (donc le Benelux) et la France (au bord de la Moselle), où a été signé l'accord entre les cinq États concernés à l'époque le 14 juin 1985. Si la première convention de Schengen date de 1985, l'espace Schengen a été institutionnalisé à l'échelle européenne par le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997. L'espace Schengen comprend actuellement 26 États membres.

Le traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, modifie les règles juridiques concernant l'espace Schengen, en renforçant la notion d'un « espace de liberté, de sécurité et de justice ». Celui-ci fait intervenir davantage de coopération policière et judiciaire, et vise à une mise en commun des politiques de visas, d'asile et d'immigration, notamment par le remplacement de la méthode intergouvernementale par la méthode communautaire.

Les pays signataires pratiquent une politique commune en ce qui concerne les visas et ont renforcé les contrôles aux frontières limitrophes de pays extérieurs à l'espace. Bien qu'il n'y ait en théorie plus de contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen, ceux-ci peuvent être mis en place de manière temporaire s'ils s'avèrent nécessaires au maintien de l'ordre public ou de la sécurité nationale. Désormais, les citoyens étrangers qui disposent d'un visa de longue durée pour l'un des pays membres peuvent circuler librement à l'intérieur de la zone.

Le 13 mai 2004, les négociations avec la Suisse pour sa participation à l'espace Schengen ont abouti. 54,6 % des votants ont approuvé cette adhésion par votation populaire le 5 juin 2005. La Suisse devient ainsi membre de l'espace Schengen, aux mêmes conditions que les autres pays non-membres de l'Union européenne parties à cet accord, l'Islande et la Norvège. Cette adhésion fut effective dès que tous les pays membres ont ratifié l'accord passé avec la Suisse, en février 2008. Puis la procédure d'évaluation a abouti en novembre 2008. Le 12 décembre 2008 à minuit, la Confédération suisse a intégré l'espace Schengen<sup>4</sup>. Cependant, les marchandises continuent à être contrôlées car la Suisse n'a pas conclu d'union douanière avec l'Union européenne.

## ***Contrebande & contrebandiers***

### **Différence fraude / contrebande**

Le but du contrebandier est de franchir la frontière sans se faire voir des douaniers, ou en leur cachant ce qu'il a acheté. De la sorte, il évite de payer les taxes et peut rapporter en France des marchandises moins chères pour les revendre. L'objectif est de faire du bénéfice, du profit.

Frauder représente le fait d'éluider le paiement des droits et taxes sur un produit.

Faire de la contrebande équivaut, étymologiquement, à aller « contre le ban » édicté par la société, faire ce qui est interdit.

## Les contrebandiers

### Les différents types de contrebandiers



Autrefois, il y avait tellement de contrebandiers que les douaniers avaient fini par les classer de manière très précise selon la quantité de marchandises qu'ils transportaient :

Cette distinction date de 1810 et n'a duré que peu de temps... Heureusement...

Les pacotilleurs : ce sont principalement les habitants voisins de la frontière, femmes ou enfants qui vont s'approvisionner à l'étranger en produits de consommation courante tels que le café, le sucre, le tabac... Selon le classement douanier, le pacotilleur transportait moins de 5 kg de marchandises tout confondu (ou moins de 10 mètres de tissus). Le pacotilleur, capturé par les douaniers, était dépossédé de sa marchandise mais on ne lui faisait pas payer d'amende. Il était ensuite libre de partir.



Les colporteurs : ce sont en réalité des pacotilleurs mais qui portent une charge imposante avec des produits de fraude supérieurs à 10 mètres pour du tissu et à 5 kilos pour d'autres marchandises. On considérait alors que la personne était susceptible de revendre ces marchandises et devenait aux yeux du service, un colporteur. Il risquait, lui aussi, une dépossession mais aussi une amende équivalant à deux ou trois fois le montant des marchandises transportées. Attention à ne pas faire la confusion avec l'ancien métier de colporteur, auquel il ne faut pas l'assimiler.



Les bandes organisées : il s'agit d'un groupe d'au moins trois personnes dont un éclaireur équipé d'une lampe et d'un fusil, en tête afin de débusquer d'éventuels douaniers, il ne porte pas de charge mais fait signe à ses acolytes qu'ils peuvent le suivre, et deux lourdement chargés de produits de contrebande (de 30 à 50 kg). Tous étaient distants de 50 à 100 mètres les uns des autres. En cas d'alerte, les porteurs devaient s'éparpiller dans la nature ou lâcher leur charge pour échapper aux douaniers. Les bandes organisées allaient directement au tribunal en cas de capture. Il fut même un temps, toujours sous Napoléon 1er, où l'on distinguait les bandes armées et les bandes sans armes. Les plus inoffensifs, sans arme, risquaient 10 ans de travaux forcés et on leur marquait l'épaule au fer rouge avec les lettres « VD » signifiant « Voleur Douane ». Les plus dangereux, armés, risquaient la peine de mort.

### **Prolongement : l'utilisation des chiens**

La fraude par chien : les chiens peuvent être utilisés dans plusieurs cas de figure.

- Ils peuvent servir d'éclaireurs ou sont employés à défendre leurs maîtres face aux attaques des douaniers.
- Ils remorquent les fraudeurs pour faciliter leur fuite (chiens de corde) mais cette technique est aussi utilisée chez les douaniers qui se laissent entraîner par leur chien à la poursuite des fraudeurs.
- Ils transportent eux-mêmes des marchandises (chiens porteurs). Ces derniers étaient dressés pour aller et revenir toujours aux mêmes lieux. Avant de les renvoyer, un complice déguisé en douanier les maltraitait pour les apeurer et leur faire craindre les douaniers. Les agents pouvaient abattre ces chiens, ce qui leur valait l'obtention d'une récompense. Pour preuve de leur acte, ils ramenaient alors à la brigade la patte arrière gauche du chien qu'ils clouaient au mur de la salle d'ordre si leur chef n'était pas là. Une telle prise leur rapportait selon les années de 3 à 15 francs

les chiens de contrebandiers servaient à transporter des marchandises, entraîner leur maître ou à attaquer les douaniers. Les chiens douaniers servaient, eux, à défendre leur maître, à l'entraîner ou à surveiller les alentours pendant les embuscades. Les chiens douaniers, aujourd'hui, sont dressés pour rechercher les drogues ou les explosifs.

Quelques détails au sujet de l'utilisation des chiens. Elle fut assez rare en Haute-Savoie. Les agents des douanes touchaient néanmoins une prime par chien de fraude abattu en cours de service. Un montant de 3 à 15 francs selon les époques leur était versé sur présentation, au rapport, de la patte arrière gauche de l'animal tué...

En outre, les chiens de fraude n'étaient pas très bien lotis... au moment du retour en France, une fois chargé (on emploie le terme « blatté »), il était battu vigoureusement par l'un des pourvoyeurs de marchandises de fraude déguisé en douanier. De la sorte, l'animal comprenait bien qu'il lui fallait, lors du trajet de retour, éviter les bonhommes en uniforme !

### **La fraude au féminin**

La proportion de femmes prises en flagrant délit de contrebande est généralement plus faible que celle des hommes entre 1920 et 1940. Du chapeau aux chaussures, en passant par les corsets et les jupons, elles utilisent néanmoins tous les étages de leur garde-robe pour cacher des marchandises :

- Coiffes : La grandeur des chapeaux et l'épaisseur des chignons donnent des idées aux adeptes de la fraude : billets de banque dans le chignon, pièces d'or dans la doublure d'un chapeau...
- Manches et corsage : Bien trop sûres qu'aucun douanier ne puisse venir mettre la main dans leur corsage, la plupart des fraudeuses choisissent cet endroit pour cacher des marchandises (tabac, cigares...). Par ailleurs, le milieu des années 1920 marque le début d'une fraude galopante sur les montres suisses, pour lesquelles l'entrée en France reste longtemps prohibée : de nombreuses montres-bracelets sont ainsi fixées aux avant-bras (ou au niveau des mollets).
- Corsets : Encore utilisés jusqu'aux années 1940, les corsets restent des alliés précieux dans le passage de capitaux vers l'étranger

- Gants : Lorsque le contrôle des changes battait son plein, entre 1919 et 1928, il était fréquent d'enrouler un ou deux billets dans chaque doigt de gant pour tenter de leur trouver un refuge en Suisse !

- Jupons : L'épaisseur des jupons laisse le champ libre à toutes les inventions : petites enveloppes cousues à l'extérieur ou à l'intérieur du jupon ou ourlet peut à lui seul favoriser le passage de billets ou de pièces.

La bienséance exige que le douanier se contente de tâter les vêtements portés par ces dames, à la recherche de masses suspectes... En cas de soupçons avérés, seule la dame-visiteuse, généralement une femme de douanier, peut entreprendre de faire déshabiller la fraudeuse et procéder à une visite à corps.

#### ***Le saviez-vous ?***

Il n'y a des femmes douanières en France que depuis 1987.

## **Les produits de contrebande**

Il existe des produits que le gouvernement ne veut pas voir entrer sur le territoire français. Ces produits représentent un danger pour les consommateurs, pour l'économie ou pour l'environnement. Dans ce cas, pour en empêcher l'importation, la France va prononcer des interdictions ou prohibitions.

Selon les avancées scientifiques et les circonstances politiques, les prohibitions ont varié au rythme des époques<sup>2</sup>. Ainsi, jusqu'aux années 1930, on pouvait importer tranquillement cannabis, cocaïne ou opium en payant un simple droit de douane ! On n'en avait pas encore découvert les effets néfastes de dépendance et d'auto-destruction. Il fut de même un temps, où l'ivoire d'éléphant représentait un produit couramment commercé et où la graisse de baleine pouvait s'acheter en pots. N'allez pas croire que les gabelous gardent toutes ces marchandises pour leur propre usage ! Régulièrement, les bureaux de douane organisent des séances de vente publique au cours desquelles les particuliers peuvent enchérir et remporter des lots de denrées saisies... en ajoutant au prix le montant des droits de douane éludés jusque-là !

### **La contrebande autrefois : un trafic double**

Au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la contrebande n'est pas un métier mais une activité secondaire. Faire de la contrebande permettait aux populations locales souvent pauvres d'avoir un complément de revenus et de bénéficier de produits moins chers de l'autre côté de la frontière. Dans le cas du Chablais, les contrebandiers étaient la plupart du temps des paysans ou fermiers, qui après avoir fait

---

<sup>2</sup> À titre d'exemple, le *tarif Méline* de 1892 fixe comme seules marchandises prohibées à l'entrée : les contrefaçons en librairie ; les cartes à jouer ; les monnaies de billon hors de cours ; les allumettes importées pour usage personnel ; le tabac, les cigares et cigarettes en quantité supérieure à 10 kg pour usage personnel. À la sortie, étaient seulement interdits les chiens de forte race par la frontière terrestre (assimilés aux chiens de fraude).

leur journée de travail dans les champs, prenaient la route pour aller en Suisse. Ils partaient avec leurs sacs remplis de produits de consommation courante ; une fois en Suisse, après avoir franchi plusieurs cols et quelques passages dangereux, ils vendaient cette marchandise aux personnes intéressées. Par la suite, avec l'argent récolté, ils achetaient ce qui leur avait été commandé (surtout du tabac) et rentraient en France. Il s'agissait donc d'un double trafic puisque les fraudeurs devaient éviter les douaniers suisses et français à l'aller comme au retour pour ne pas payer de droits de douane.

#### France- Suisse

Jambon, œufs, fromage, saucisson, beurre

Ces produits de consommation courante étaient hors de prix en Suisse. Pierre en trouvait d'autant plus facilement que lui-même et ses proches, ainsi que ses voisins, fabriquaient ces produits. Il les revendait donc à des prix défiant toute concurrence en Suisse et faisait de larges bénéfices.

Chevaux, vaches, moutons

La viande en Suisse, dans les années 1920, était aussi très chère. On organisait alors régulièrement des passages de bétail par la montagne jusqu'au début des années 1930. Ce n'était pas pour l'élevage, car il aurait été difficile, pour un éleveur suisse, de cacher une vache d'abondance au milieu d'un cheptel de vaches d'héruns ! Non, on tuait les bêtes sitôt la frontière passée pour les mettre rapidement dans l'assiette !

#### Suisse - France

##### → les denrées coloniales

Café, sucre, chocolat, poivre, cigares, cigarettes

Les denrées coloniales rappellent l'époque où la France possédait, à l'instar des autres pays d'Europe, des colonies en Afrique ou outre-Atlantique. Ces produits, venant de l'étranger, étaient surtaxés à l'entrée en France et hors de prix sur le territoire. Il était donc très intéressant pour Pierre et les autres, d'en rapporter en quantités !

Sources d'importants bénéfices pour les bandes organisées, ou d'économie pour la réserve hebdomadaire d'un ménage, les denrées coloniales ont longtemps remporté tous les suffrages parmi les différentes catégories de fraudeurs. Les surtaxes appliquées à ces marchandises incitent les populations frontalières à un trafic permanent de sucre, de café, de thé, d'épices ou même de chocolat ! Tous ces produits, aujourd'hui de consommation courante, passaient avec plus ou moins de bonheur l'épreuve de la visite douanière !

#### **Prolongement : colonies et denrées coloniales**

L'Empire colonial français désigne l'ensemble des territoires ultramarins colonisés par la France. Il a existé de 1546 à 1763 (soit 217 ans) et ensuite de 1763 à 1962 (soit 199 ans). Commencé au XVI<sup>e</sup> siècle, il a connu une évolution très contrastée selon les époques, aussi bien par son étendue que par sa population ou sa richesse. Les colonies ont connu différents statuts et modes d'exploitation, des colonies antillaises semi-autonomes et esclavagistes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'Algérie française

gouvernée de manière autoritaire du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle, puis progressivement assimilé à la métropole jusqu'au début des années 1980.

On distingue généralement deux périodes concernant les empires coloniaux Français, le pivot étant la Révolution et l'époque napoléonienne au cours desquelles la France perdit les derniers restes de sa première aventure Coloniale. Le Premier espace colonial, constitué à partir du XVIe siècle comprend des territoires nord-américain, quelques îles des Antilles, les Mascareignes et des comptoirs en Inde et d'une partie de l'Inde à l'est et en Afrique. Le 1er Empire Colonial s'étendait sur 8 013 624 km<sup>2</sup>. Il connaît son apogée grâce aux exportations antillaises (Saint-Domingue, Martinique, Guadeloupe) de café et surtout de sucre entre 1763 et la fin des années 1780. Il s'effondre brutalement dans la décennie suivante avant de disparaître presque entièrement sous le Premier Empire.

Le Second espace colonial, constitué à partir des années 1830, se compose principalement de régions d'Afrique, acquises à partir des anciens comptoirs, mais aussi d'Asie (Indochine) et d'Océanie (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides). Ce Second empire colonial était de la seconde moitié du XIXe siècle et au XXe siècle le deuxième plus vaste du monde, derrière l'Empire colonial britannique. Cet Empire colonial fut présent sur tous les continents, à son apogée de 1919 à 1939, il s'étendait sur 12 898 000 km<sup>2</sup>. Incluant la métropole française, les terres sous souveraineté française atteignaient de 1920 à 1939 plus de 13 000 000 km<sup>2</sup>, soit environ 8,7% des terres émergées. Il était contrôlé par les Forces coloniales françaises.

Aujourd'hui, les restes de ce large empire colonial se retrouvent dans la France d'outre-mer, composée de quelques dizaines d'îles et archipels de l'océan Atlantique, des Caraïbes, de l'océan Indien, du Pacifique Sud et du continent Antarctique, ainsi qu'un territoire continental en Amérique du Sud, ce qui fait désormais 119 975 km<sup>2</sup>, soit près de 1 % de sa superficie d'apogée de 1939. Cinq d'entre eux sont des départements-régions. Il vit en 2005 dans ces territoires environ 5 850 000 personnes qui jouissent d'une représentation politique au niveau national, ainsi que de divers degrés d'autonomie

### → les produits de monopole

Allumettes, sel, cartes à jouer

Il s'agit de produits que l'Etat français se réserve le droit de faire fabriquer et vendre par les entrepreneurs agréés. Ils sont généralement très chers sur le territoire, et pas très variés. Les contrebandiers recherchent donc l'équivalent ailleurs, à des prix bien plus bas. Les cartes de jeux en faisaient partie (chaque as de trèfle de chaque jeu fabriqué en France devait porter un tampon spécifique, attestant de son origine régulière) ainsi que les allumettes. Le sel fit l'objet d'une contrebande jusqu'en 1928, année de suppression de la fameuse gabelle (qui donnait leur surnom de « gabelou » aux douaniers !).

Parmi les denrées coloniales appréciées des fraudeurs, n'oublions pas le tabac ! Seulement voilà, dès 1674, le gouvernement français l'a mis sous monopole... Sa fabrication et sa vente ne peuvent alors s'effectuer que sous contrôle d'Etat, par la Régie des Contributions Indirectes. Générateurs de profit pour le Trésor Public en raison de l'exclusivité de leur vente sur le territoire, les produits de



monopole font aussi l'objet de surtaxes incitant à la fraude ! Car le tabac n'est pas seul ! Les poudres et salpêtres, les briquets et les allumettes doivent eux aussi être estampillés par la Régie.

Quant aux cartes à jouer, elles sont dès le Moyen-Âge fabriquées et vendues sous contrôle pour éviter la diffusion... de jeux dont les figures avaient pris l'habitude de caricaturer le pouvoir en place !

### Zoom : jeu de cartes

les jeux de cartes français étaient marqués d'un tampon de la Régie que l'on retrouvait sur l'as de trèfle.

loi pour éviter les caricatures ?

Enfin, le 13 mai 2010, la loi « relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne » met fin au monopole de l'Etat sur les jeux étali par un édit du roi François Ier le 21 mai 1539.



#### → Les prohibitions

Si l'absinthe en est une des plus illustres représentantes des prohibitions en France (les contrebandiers utilisaient alors des gourdes ergonomiques qui s'adaptaient parfaitement à la forme du torse et se dissimulaient sous les vêtements), celles-ci ont varié au gré des époques. L'exemple le plus spectaculaire reste celui du Blocus Continental : instauré par Napoléon I<sup>er</sup> entre 1806 et 1815, il interdisait à l'entrée de l'Empire l'importation de toutes les marchandises d'origine anglaise (et notamment le tissu et les cotons anglais très réputés à cette époque).

#### → Les spécificités locales

Cloche, balance

Ces deux produits nous donnent une idée de la fraude purement locale qui s'exerçait en Chablais, notamment en montagne. La rareté des fabricants de cloches dans les hautes vallées poussait les éleveurs à trouver des cloches en Suisse. Les balances carrées à plateau, elles, se retrouvent aujourd'hui dans la plupart des fermes de la vallée d'Abondance. Fabriquées par l'usine Lyssex, en Suisse, elles étaient très recherchées par les ménagères savoyardes !

## La contrebande aujourd'hui

Au chapitre des marchandises prohibées à l'entrée en France, on retrouve aujourd'hui les produits pouvant menacer la sécurité du consommateur ou des entreprises.

- Les produits stupéfiants, pour des questions de santé publique.
- Les contrefaçons, qui nuisent à l'économie nationale. Prenons l'exemple actuel des Pokemon. Il existe un marché important de produits dérivés, notamment des peluches. Si je fabrique mes propres peluches de Pikachu à moindre frais, en utilisant des matériaux de moindre qualité, je pourrai les revendre moins cher. On reconnaît les contrefaçons à leur aspect, moins fini, moins abouti que les originaux.
- Les animaux protégés (en vertu de la Convention de Washington de 1973)

- Les produits comportant des images de mineurs à caractère pornographique.
- Les médicaments à usage humain. Tous les médicaments en circulation en France doivent être munis d'une AMM (autorisation de mise sur le marché).

### **Prolongement : la convention de Washington**

La douane est chargée de faire respecter la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington en 1973 et regroupant aujourd'hui plus de 150 pays. Cette convention répertorie tous les animaux et végétaux en voie de disparition dans le monde, pour lesquels le commerce est soit interdit, soit fortement réglementé. De la défense d'éléphant à la petite orchidée que l'on peut trouver sur le bas-côté des routes dans notre pays, une multitude d'espèces s'y trouve reprise.

Mai 1989 - Benfeld (67) - Démantèlement d'un trafic de faucons pèlerins exportés vers les Émirats. Il s'agit là de la première affaire de Convention de Washington portée devant les tribunaux français.

### **Prolongement : le trafic des œuvres d'art / biens culturels**

L'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (parfois abrégé en OCBC) est l'organisme de police français chargé de la recherche des biens culturels (notamment les œuvres d'art) volés à des particuliers ou des institutions culturelles (musées par exemple). C'est un service spécial de la Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCODF) de la direction centrale de la Police judiciaire.

Le travail de cette brigade spécialisée (constituée d'une trentaine d'agents) s'appuie notamment sur l'outil de reconnaissance des œuvres Treima (Thésaurus de recherche électronique et d'imagerie en matière artistique

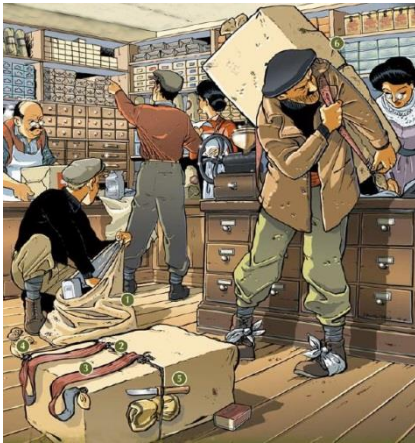
## ***Deux types de contrebande***

Les techniques de contrebande ainsi que la vision de l'activité douanière traitées dans l'exposition n'existent plus depuis les années 1960. L'administration s'est en effet modernisée et les nouveaux moyens de transport et de communication ont rendu désuet le recours aux matériels employés jusque-là.

### **La fraude de filtration**

Alors que les régions de plaine ont très tôt suivi l'évolution d'une fraude piétonne vers une fraude motorisée, les reliefs montagneux privilégient, jusqu'aux années 1960 les passages de bandes à pied. Les bandes organisées préfèrent les marches nocturnes, plus discrètes, de préférence en période de nouvelle lune ou sous la pluie...

## La technique des contrebandiers : (paquetage étudié et ... ???)



Les membres d'une bande organisée, mais aussi les passeurs d'un soir le savent tous : une charge mal équilibrée peut ruiner une entreprise de contrebande ! Il convient donc de la confectionner avec soin, dès l'achat des marchandises à l'épicerie suisse ou zonienne. Les paquets de café ou de tabac, les pains de sucre sont entassés dans un sac en toile de jute (1) de manière à former un rectangle que l'on ceint, en son milieu, d'une forte corde (2)...

Deux sangles y sont fixées (3). Le pneu de vélo est préférable à la lanière en cuir, qui scie les épaules... Leur extrémité, fixée à chaque coin du fond du sac, est retenue par une noix (4) que l'on a pris soin de disposer avant de ranger les marchandises, afin que la lanière ne lâche pas sous le poids de la charge... Solidement arrimée au dos, elle ne peut être retirée qu'en coupant les sangles à l'aide d'un couteau (5)... qui peut aussi permettre de se délester rapidement en cas de poursuite !

Charge : utilisée pour le transport de café ou de tabac, que l'on pouvait ranger en paquets parfaitement rectangulaires. Elle était solidement fixée au dos du contrebandier pour le transport.

Hotte : utilisée avant tout pour passer du beurre en Suisse. Le départ se faisait au crépuscule et même en cas de chaleur, l'aspect évasé de la hotte fournissait assez d'air au beurre pour l'empêcher de fondre.

Couteau : pour couper les sangles du sac en cas de poursuite.

Il y a poursuite lorsqu'un douanier surprend un ou plusieurs contrebandiers. Deux solutions sont alors envisageables pour nos fraudeurs :

- Soit ils courent avec leurs charges au risque de se faire rattraper. Dans ce cas, ils ne risquent pas la prison mais seulement le paiement d'une amende et la saisie de la totalité de la marchandise transportée.
- Soit ils coupent les sangles de leurs sacs avec un couteau, ils peuvent alors s'enfuir et distancer plus rapidement les douaniers. Cette solution leur permet éventuellement de venir récupérer leur charge un autre jour, car, quand ils le peuvent, les fraudeurs abandonnent leur chargement dans les endroits les plus inaccessibles.

## La réponse des douaniers : l'embuscade

Afin de faire face aux adeptes des sentiers détournés, l'Administration a de tout temps composé un véritable puzzle de brigades, placées tout au long de la frontière et destinées à assurer la surveillance des passages non-gardés. Chaque brigade jouxte sa voisine et se trouve responsable d'un secteur bien délimité, représenté sur une " penthière ". Copie de carte d'état-major, la penthière utilise des noms de lieux d'intervention fantaisistes qui, repris sur les ordres de service des agents, assurent la confidentialité de l'organisation douanière en cas de perte...

La nécessité d'en préserver le secret implique de la conserver dans la " marmotte ", ersatz de coffre-fort en bois, cadénassé et vissé à la table de la salle d'ordres, avec tous les registres de la brigade.

L'embuscade

Véritables caravanes illicites, les bandes représentent l'objectif prioritaire de l'Administration, qui oppose à leur constante mobilité un service essentiellement... statique ! L'embuscade prend place sur les trajets supposés des contrebandiers dans l'espoir de les attaquer par surprise. Mais pas question de rester debout dans le froid pendant toute la nuit. La hiérarchie douanière tolère, depuis l'époque de la Ferme Générale, que les agents recourent au service du " bazar " afin de limiter les rhumes et autres pneumonies ! Ce lit de camp pliable, porté au dos jusqu'au point d'embuscade, assure aux gabelous un refuge salutaire !

Tous les jours, le douanier prend son service aux aurores. Dès son arrivée, il se rend dans la salle d'ordre pour connaître son emploi du temps de la journée, il ne sait jamais à l'avance ce qu'il fera le lendemain. Avant l'arrivée des douaniers, le chef de poste prépare les ordres de services de toute la brigade. Il s'agit de petits morceaux de papier pliés en deux et collés au nom de chaque escouade. Ces "papillons" étaient placés dans un compartiment spécial à l'extérieur de la marmotte, boîte en bois toujours fermée par cadenas et dont le code était seulement connu du chef de poste. Elle est clouée à la table de la salle d'ordre pour éviter tout vol. Si jamais cela arrive, c'est l'ensemble des registres de la brigade qui disparaît puisque tous sont rangés dans cette boîte.

Les ordres de service :

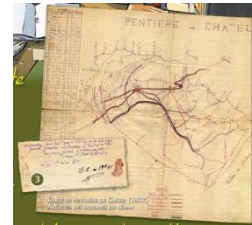
C'est donc sur ces morceaux de papier que chacun trouvait les consignes à suivre pour la journée. Pour être sûr de ne pas oublier leur emploi du temps, les douaniers glissaient leur ordre de service dans le revers de leur manche. Il contenait :

- le cheminement : c'est le parcours à effectuer par chaque agent, il s'agit uniquement d'observations et non d'interventions.
- les stations : ce sont des postes d'observation immobiles durant lesquels les agents sont camouflés ou non et qui durent plus ou moins longtemps.
- les apparitions : il s'agit d'une sorte de rendez-vous d'inspection donné par les chefs de poste aux agents. A l'heure et à l'endroit indiqué, tous doivent se retrouver pour faire le résumé de ce qui a été observé. Pour les chefs de poste, c'est un moyen de contrôler le travail des agents. Si l'un d'entre eux manque à l'appel, il est passible d'une punition.
- l'embuscade : c'est une station de nuit qui permet l'observation de tout ce qui se passe sur un assez large périmètre. L'embuscade se fait toujours à deux ce qui permettait à l'un des douaniers de se reposer sur ce qu'on appelle un lit d'embuscade. Un signe distinctif, appelé marron d'embuscade, qui pouvait être un caillou par exemple, devait toujours être en possession de l'agent qui restait éveillé

pour qu'en cas d'apparition, le chef de poste puisse connaître immédiatement la situation. S'il trouvait les deux agents endormis, c'était celui qui détenait le marron d'embuscade qui recevait une punition. En embuscade, les douaniers pouvaient avoir un chien à leurs côtés. Officiellement, ils sont autorisés à partir de 1841. Au début du XXème siècle, les chefs de poste demandent la disparition des embuscades alors peu efficaces dans une région accidentée comme la Haute-Savoie.

### Zoom : penthière

La penthière est une carte réalisée à la main par les douaniers et qui représente leur terrain d'action. Ils doivent connaître cette carte par cœur pour faciliter leurs déplacements sur le terrain. Sur la penthière comme sur les ordres de service, les noms qui indiquaient les lieux de rendez-vous et de factions des douaniers étaient des noms codés, parfois fantaisistes. En effet, si les douaniers perdaient leur ordre de service et qu'il tombait entre les mains des fraudeurs, ceux-ci ne pouvaient pas déchiffrer les itinéraires des agents des douanes.



Le sais-tu ? Si tu ouvres un dictionnaire en cherchant le mot penthière, tu ne le trouveras pas avec cette orthographe. Tu pourras trouver PANTIÈRE avec la définition suivante : filet tendu verticalement pour prendre les oiseaux qui volent en bandes. En ce qui concerne les douaniers, la penthière est plutôt un filet pour prendre les contrebandiers !

### Zoom : lit et marron d'embuscade

Lit d'embuscade : lorsque les douaniers partaient en embuscade, ils s'installaient pour toute la nuit sans bouger dans une cachette (derrière un rocher, un buisson). Ils observaient toute la nuit les moindres mouvements de contrebandiers et étaient autorisés à dormir à tour de rôle. Ils se fabriquaient eux-mêmes un lit d'embuscade, que l'on surnommait aussi le « bazar » ou la « bagnole ».



Un objet important de la vie du douanier en embuscade n'apparaît pas dans cette liste : il s'agit du marron d'embuscade. Lorsque les agents veillaient à tour de rôle, le veilleur se devait de tenir en main un objet quelconque, décidé de concert avec les chefs. Si, par malchance, un supérieur venait à surprendre tous les agents endormis pendant l'embuscade, seul le porteur du marron se voyait infliger une punition !

En cas de poursuite, si le contrebandier s'enfuit en se débarrassant de sa charge, le douanier a lui deux solutions:

- Soit il récupère la marchandise et laisse filer le fraudeur. C'est ce qui se passe dans la plupart des cas et c'est ce que l'on appelle "une saisie sur inconnu". Entre 1881 et 1900, la hiérarchie douanière se plaignait du manque d'arrestations et de "volonté" des agents des douanes.
- Soit il poursuit le contrebandier quels qu'en soient les risques. Dans ce cas, de nombreuses bagarres ont éclaté et ont fait beaucoup de morts que ce soit chez les douaniers ou chez les

contrebandiers. Lorsque les fraudeurs sont arrêtés, les douaniers saisissent la marchandise. Puis ils amènent les fraudeurs au bureau de douane et les confient à leurs collègues du service sédentaire.

La punition :

Les douaniers ont toujours été susceptibles de recevoir des punitions en cas d'erreur commise pendant le service. Elles devaient normalement se traduire par des retenues sur salaire mais ceux-ci étant déjà très bas c'est un système de punition symbolique qui s'est mis en place. Toute remarque ou punition était consignée dans les dossiers de chacun des agents.

Parallèlement à ce procédé, si un douanier réalisait une bonne affaire c'est-à-dire une saisie importante ou une arrestation héroïque, il recevait alors une récompense qui se traduisait par l'annulation dans son dossier d'une punition et l'attribution de numéros d'encouragement ou l'inscription de témoignages de satisfaction.

## La fraude par dissimulation

### La technique des contrebandiers : ???



A l'époque du Blocus Continental (1806-1815), près de 35000 douaniers occupent les frontières de l'Empire. Difficile dans ces conditions, d'échapper à la visite ! La seule solution conduit les fraudeurs à imaginer les astuces les plus ingénieuses pour passer de gros chargements de marchandises... en les dissimulant aux yeux des gabelous !

procédés ingénieux : la méthode des tonneaux truqués. A l'intérieur se trouvait un tonneau de plus petite taille qui faisait croire au douanier lorsqu'il contrôlait qu'il y avait du liquide dedans. Mais, en réalité, tout autour du petit tonneau avait été enroulé du tissu !

Le tonneau devient ainsi le vecteur le plus usité pour les passages illicites de denrées coloniales, de tabac ou de tissu anglais. Doubles fonds, douves évidées (1), cercles amovibles (2) ou fausse bonde (3), tous les moyens étaient bons pour tromper la vigilance des douaniers. Et en l'absence de rayons X, difficile de voir à travers les chargements !

(zoom : pain + gravure Phalippou) ????

## La réponse des douaniers : visite au passage de la frontière et sondages douaniers

*illustrations : cartes postales salle de visite de la gare de Bellegarde et débarcadère de Thonon ???*

Si la présence douanière sur les frontières franco-suisse du Chablais tend aujourd'hui à se raréfier, les gabelous se sont longtemps maintenus sur tous les points de passage possibles. Les routes, mais aussi les débarcadères lacustres ou les gares, ont été, depuis 1923 dans la région, le siège de brigades destinées à la mission première du douanier : la visite des voyageurs et de leurs bagages.

Hélas, si le premier représentant de la loi à l'arrivée de l'étranger se doit d'accueillir les usagers avec tout le respect et la déférence souhaitables, il n'en reste pas moins que la visite, dans le glossaire douanier, signifie la fouille en règle des bagages, du véhicule et même des personnes !

### Zoom : banc de visite

sdfgqsdg  
qsdqsf  
qdfqsf  
qsdqsf



### Prolongement : la gare/douane lacustre de Thonon-les-Bains

architecture...  
qsdqsf  
qsdqsf => ou alors dans paragraphe service sédentaire ?  
qsdqsf



### Les sondages douaniers

Plutôt que d'entreprendre de longs et fastidieux déchargements de tonneaux ou de charrettes présentées à l'entrée en France, le douanier a toujours préféré le recours à la sonde. De toutes les tailles, elles présentent trois pointes différentes destinées à une utilisation spécifique. La sonde normale (4) permet de déceler des objets insolites à l'intérieur d'une cargaison. La sonde à rapport (5), munie d'ergots à son extrémité, assure le prélèvement d'échantillons, de tissu notamment. Enfin, la sonde à grains (6), à la pointe tubulaire, facilite la découverte de produits intrus dans un chargement de grains. Mais devant l'ingéniosité des fraudeurs, seule la sagacité du gabelou... ou les dénonciations restent de mise !

### Zoom : les sondes douanières

Sondes : instrument de travail fétiche du douanier de Napoléon jusqu'aux années 1960. Elles facilitaient le travail du douanier. En présence d'un gros chargement, il suffisait d'y plonger la pointe de la sonde pour en prélever ou en tester le contenu. Cela évitait de longues heures de manutention ! L'avènement du rayon X a définitivement fait disparaître ce moyen de contrôle...



Les sondes avaient des formes différentes selon leur utilisation précise

Sonde : Il s'agit d'une sonde toute simple avec l'extrémité se terminant comme une flèche. Elle était utilisée afin de s'assurer de la consistance d'un chargement. Il pouvait être facile de cacher quoi que ce soit à l'intérieur d'un tas de blé par exemple. La sonde permettait alors, en touchant des parties plus dures ou plus molles, de démasquer la présence d'autres produits.

Elle fonctionnait un peu à la manière, actuellement, des sondes facilitant la recherche de personnes ensevelies dans des avalanches.

Sonde à rapport : On pouvait l'utiliser comme la sonde normale mais des ergots, ménagés à son extrémité, lui donnaient un atout supplémentaire. En plongeant la pointe dans un chargement (tissus, grains...), elle permettait de prélever des échantillons de fibres de tissus. Le recours à ce type de sonde était très fréquent à l'époque napoléonienne, lorsque des chargements de ballots de coton arrivaient en grand nombre. On y cachait souvent d'autres textiles plus recherchés...

Sonde creuse (ou sonde à grains) : Comme la précédente, elle pouvait d'abord servir de sonde normale. L'aspect creux de sa flèche permettait toutefois, en plus, de prélever des échantillons de grains et autres particules, voire de liquide.

### **Prolongement : les techniques de contrebande aujourd'hui**

Si les trafics sont désormais mondialisés, tandis que les produits stupéfiants, les contrefaçons, le trafic d'animaux ou celui des œuvres d'art remplacent, dans les habitudes des fraudeurs, les denrées coloniales et autres produits de monopole, le contrebande reste un sujet d'actualité et si les techniques évoluent, on retrouve toujours les deux types de contrebande, comme le montrent ces différentes affaires plus ou moins récentes des douanes françaises...

fraude de filtration



Go-fast : voitures ou bateaux de forte cylindrée destinés à passer en force les barrages de contrôle, policiers ou douaniers, avec des chargements illicites.

Août 2006 - Péage de Biarritz-la-Négresse (64) - Un " go-fast " force une barrière de péage avant d'être stoppé par une herse douanière... Sur son siège arrière, 203



kilos de résine de cannabis !

Février 2008 - Vendres (34) - Poursuite d'un " go-fast " maritime chargé de plusieurs tonnes de cannabis. Les fraudeurs se délestent pour accélérer leur fuite.

Fraude par dissimulation





Novembre 1981 - Roissy (95) - Découverte de 3 kilos de cocaïne dans un faux plâtre.

Septembre 2006 - Lesquin (59) - Les fraudeurs avaient coulé dans le béton de fontaines décoratives 1528 kilos de cannabis !

Novembre 2006 - Roissy (95) - Saisie de reptiles fossilisés

importés du Brésil dans des caisses de livres pieux. Ces pièces ont toutes été réexportées dans leur pays d'origine, où elles étaient considérées comme trésor national.



## Pistes pédagogiques

### Primaire

#### Cycle 2

##### Maîtrise de la langue :

- ✚ Acquisition de vocabulaire
- ✚ ouvrage ? histoires douaniers / contrebandiers

##### Découverte du monde :

- ✚ Comparaison des objets du quotidien autrefois avec ceux utilisés par les élèves
- ✚ Évolution des produits de contrebande d'hier à aujourd'hui
- ✚ Découverte des métiers du passé (douanier jusqu'aux années 1960)
- ✚ Étude des costumes liés à certaines époques : douaniers et femme fraudeuse
- ✚ Se repérer dans l'espace : le territoire avec sa frontière lacustre, montagnarde, routière...

#### Cycle 3

##### Maîtrise de la langue / production de textes :

- ✚ Récits narratifs autour des histoires de douaniers / contrebandiers
- ✚ Acquisition de vocabulaire

##### Histoire / Géographie / Instruction civique et morale :

- ✚ La France et l'Europe / cas particulier de la Suisse
- ✚ La notion de frontière (particularité du territoire entre lac, montagne, route)
- ✚ Les activités économiques entre deux pays

- + La circulation des biens et des hommes (ouverture possible sur le passage des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale ou des clandestins)
- + Le respect de la loi
- + Le rôle des douaniers et l'évolution de leurs missions
- + Évolution des produits de contrebande d'hier à aujourd'hui
- + Les impôts / taxes : connaissance, rôle et histoire (du Moyen Âge à aujourd'hui)

#### **Mathématiques :**

- + Calcul autour d'impôts et de taxes sur des marchandises

#### **Arts visuels :**

- + Illustrer des histoires de contrebande réelles ou imaginées à l'instar des dessins de Jérôme Phalippou

#### **Visites découvertes :**

- + La Vieille Douane (Châtel)
- + (bâtiment ancienne douane lacustre de Thonon) ?

lien pour accéder au document sur le travail pédagogique autour des représentations de la frontière chez les enfants.

<http://echogeo.revues.org/13057>

## **Collège / Lycée**

#### **Français :**

- + Récits narratifs autour des histoires de douaniers / contrebandiers ???

#### **Histoire / Géographie :**

- + La France / l'Europe / la Suisse
- + La notion de frontière & la particularité du territoire chablaisien
- + La circulation des biens et des personnes
- + Le rôle des douaniers et l'évolution de leurs missions
- + Évolution des produits de contrebande d'hier à aujourd'hui
- + L'évolution de l'impôt / des taxes, du Moyen Âge à aujourd'hui
- + Le rattachement de la Savoie à la France en 1860
- + Les zones franches (petites zone et Grande Zone)

- ✚ Les denrées coloniales (provenance géographique et évocation de l'histoire coloniale)

**Arts visuels :**

- ✚ Travail autour des illustrations de Jérôme Phalippou
- ✚ Illustrations de récits / techniques de contrebande

**Visites découvertes :**

- ✚ La Vieille Douane (Châtel)
- ✚ (bâtiment ancienne douane lacustre de Thonon) ?